

Contre le projet de surfpark à Canéjan, des élus fustigent l'inaction de l'Etat



« Aberration » pour le député Modem Frédéric Zgainski, « non-sens écologique » pour le député LFI Loïc Prudhomme, « inutile » pour les Verts... le projet de surfpark à Canéjan est dans le viseur de certains élus politiques. Ceux-ci s'en prennent ouvertement à l'Etat, le permis de construire étant accordé grâce aux nombreux avis favorables des services instructeurs de ses différentes administrations.

Les voix politiques commencent à se faire entendre au sujet du projet de surfpark à Canéjan. Le député de la 7^e circonscription de la Gironde, Frédéric Zgainski, où se trouve la commune concernée, a publié un communiqué ce jeudi où il annonce son opposition au projet qu'il considère comme « une aberration compte tenu de l'impact sur la ressource en eau ».

Le député girondin MoDem « salue » au passage [le recours déposé le 31 juillet](#), par plusieurs associations environnementales et le collectif d'habitants Canéjan en transition, contre le permis de construire déjà accordé par la mairie. Frédéric Zgainski évoque « un projet à l'opposé des enjeux de sobriété et de la nécessaire préservation de l'eau ».

« Inutile » de tout bord

La position du député Frédéric Zgainski rejoint celle de Loïc Prud'homme. Le député LFI de la 3^e circonscription de la Gironde, première voix politique sur le sujet, avait qualifié le projet de « non-sens écologique, alors qu'on a des défis à relever au niveau de nos ressources en eau », [interrogé par Actu.fr](#).

« Je préfère l'écologie de l'utile à l'économie de l'inutile. S'ils veulent surfer, qu'ils aillent sur la côte », ajoute-t-il sur Twitter.

Le groupe local EELV Pessac-Gradignan a également fait savoir dans un communiqué de presse, datant du 31 juillet, son opposition à ce « projet du XX^e siècle », « un projet inutile ».

« Ce projet fait fi des engagements de la France contre le réchauffement climatique et du plan Eau du gouvernement pour garantir l'eau pour tous et la préservation des écosystèmes. Il nous éloigne du cap à tenir de "zéro artificialisation nette des sols" ».

Les Verts doutent des promesses du surfpark d' « être autonome en énergie et en eau » et rappellent que « la commune de Canéjan a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour cause de sécheresse des sols en 2022 ».

Des avis favorables qui étonnent

Reprenant les arguments des associations, les élus EELV s'en prennent à l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la classification qu'elle a accordée au projet, lui permettant d'échapper à une réglementation stricte sur la surveillance et le renouvellement d'eau.

« Cette activité nautique n'est pas encadrée par une réglementation nationale ou européenne, en effet les activités nautiques n'y sont pas soumises. Elle ne relève donc pas de la réglementation

applicable aux piscines recevant du public ni de celles des baignades », mentionne [l'avis favorable de l'ARS Nouvelle Aquitaine, adressé au maire de Canéjan le 16 novembre 2022](#).

Ce n'est pas le seul organisme d'Etat que mouchent les élus. Frédéric Zgainski écrit dans son communiqué, rejoignant là aussi la position des Verts sur l'absence « d'évaluation environnementale plus poussée avec enquête publique » :

« La situation catastrophique de nos ressources en eau était déjà connue à l'été 2022 au moment où l'avis de la Dreal a été rendu. Le projet aurait dû faire l'objet d'une alerte auprès du ministère de la Transition écologique. Une étude d'impact aurait pu et dû être décidée. »

Une étude d'impact sur les plans faunistique et floristique que le maire socialiste de Canéjan, Bernard Garrigou, n'a pas lancé de son propre chef non plus avant d'accorder le permis de construire. Celle-ci n'était pas imposée par [l'avis du Préfet dans son arrêté du 5 juillet 2022](#).



Image de synthèse de l'Académie de glisse (DR)

La mairie dans une « situation délicate »

Le maire avance ainsi que le projet répond aux obligations légales et réglementaires justifiant l'accord d'un permis. Le rejet [du premier recours gracieux des associations](#) est lui aussi dû, toujours selon le maire, aux contraintes d'un cadre légal, à savoir un dépôt hors délai et une méconnaissance par les associations du règlement du Plan local d'urbanisme.

Malgré sa couverture par un arsenal législatif, dans le cadre duquel sa « collectivité se devait, de fait, de délivrer le permis de construire » comme [il l'écrivait à ses administrés](#) le 2 juin 2023, les élus municipaux n'ont pas manqué d'interroger l'édile sur le processus et l'instruction du permis.

Lors du conseil municipal de Canéjan du 29 juin 2023, l'élue Marie Fauquembergue a posé une question sur le permis accordé au « projet d'Académie de glisse (pour le promoteur), de méga-piscines à surf (pour les opposants) ». « Le projet, par sa nature, ne correspond pas à notre ADN » avait-elle précisé avant de demander « comment s'est déroulé l'instruction de ce permis ? »

L'adjointe déléguée à l'urbanisme et l'habitat, Corinne Hanras, déroule naturellement la liste des avis favorables ([publiés sur le site de la mairie](#)). Puis elle s'étonne, dans la deuxième partie de sa réponse, « que les parlementaires ne se soient pas encore saisis de cette question » et « qu'ils ne se soient pas encore véritablement intéressés aux projets de cette nature ».

« Je ne peux donc qu'appeler de mes vœux, même si je sais qu'il s'agit hélas d'un vœu pieux, le législateur et le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires à s'emparer, au plus vite, des problématiques liées par cette activité nouvelle. Leur inaction plaçant nécessairement les Collectivités dans une situation plus que délicate dans la mesure où les règles d'urbanisme ne permettent pas toujours, sinon souvent, de répondre aux véritables questions qui sont ici posées », précise-t-elle.

Ministre pas au courant

Mardi 1er août, à l'antenne de France Inter où le 6/9 recevait le ministre de la transition écologique, Christophe Béchu s'est contenté de dire que « l'État n'a pas donné son aval », malgré les avis favorables de tous les services instructeurs de ses différentes administrations.

« Avec des promoteurs qui disent que ça n'est que de l'eau de pluie et des opposants qui disent que ce projet pourrait brasser jusqu'à l'équivalent d'une centaine de piscines olympiques par an, ça interroge. Le ministère va regarder le sujet. »

Le ministre, qui dit avoir été mis au courant du sujet la veille, évite ainsi de « donner un avis définitif », « sur la base de deux articles lus dans la presse ». Il confirme ainsi ne pas avoir été alerté sur ce projet mené par une entreprise privée – avec à sa tête Edouard Algayon, un ancien de la Star Academy –, prévu sur une friche industrielle semi-artificialisée sur laquelle [une autorisation de déboiser un demi hectare a été délivrée par la Préfecture](#) (avec demande de compensation).

Avant de voir – ou pas – couler l'eau dans ses deux bassins de 19 000 m³, le projet n'a pas fini de faire couler de l'encre.



Publié le 04/08/2023 – Rue89